

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL . 53 / 2021

Nombre de Membres

L'An deux mil vingt et un le Mercredi 16 Juin ,

En exercice : 27

De Présents : 25

De votants : 27

ses

Le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Maire.

. Etaient présents :

M. ADAM Stéphane -M. BENEDETTO Nicolas-Mme BOUCHER Julie-Mme DEZ Marylène-M. FERRARI Fabien-Mme GACNIK Marie-France-Mme LECUREUX Aurore-M. ROSSI Patrick-M. SANTONI Jean-Mme SCOTTO Fabienne-Mme PRUNET Sophie-M. TASSY Jacques-Mme THIERRY Martine-Mme TROISI Valérie-Mme YZQUIERDO Laurence-M. SEIGNOBOS Jean-Luc-Mme DUPONT Karine-Mme AURIOL Anne-M. AIGUESPARSES Cédric-Mme BOULANGER Tamara-M. FRELIER Laurent-M. SEIGNOBOS Jean-Luc-M. HERAUD Jean-François-NICODEMO Mélissia.

Procurations :

M. CAMARA Célestin donne procuration à Mme SCOTTO Fabienne
M. HURET David donne procuration à Mme LECUREUX Aurore.

. Etaient absents excusés- NEANT

Délibération portant élection du nouvel adjoint au Maire.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, M. FERRARI Fabien ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que Mme OLIBE Carole, par courrier du 11 Mai 2021, adressé à Monsieur le préfet du VAR, a souhaité se démettre de ses fonctions d'adjoint au maire et de conseiller municipal.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-4, L21-22-7, L 21227-2, L2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération n° 02/2020 du 04/07/2020 fixant à 8 le nombre des adjoints

Vu la délibération n°03/2020 du 04/07/2020 relative à l'élection des adjoints au Maire,

Vu l'arrêté municipal n° 193/2020 du 13/07/2020 donnant délégation de fonction et de signature du Maire aux adjoints.

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au Maire dont la démission a été acceptée par Monsieur le préfet à compter du 07/06/2021 par courrier reçu ce même jour.

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que le démissionnaire,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement, des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant d'adjoint,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Après en avoir délibéré,

Décide que les adjoints situés après l'adjoint démissionnaire dans l'ordre du tableau remontent d'un cran,

Décide que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le 1^{er} rang

Procède à la désignation du 1^{er} Adjoint au Maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Sont candidats : Fabienne SCOTTO

Nombre de votants : 27

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27

Nombre de bulletins blancs et nuls : 04 blancs et 0 nuls

Nombre de suffrages exprimés : 23

Majorité absolue : 14

Mme SCOTTO Fabienne a obtenu 23 voix.

Mme SCOTTO Fabienne est désignée en qualité de 1^{er} adjoint au Maire de PIGNANS.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

BRUN Fernand
Maire de PIGNANS

